



Académie d'Enseignement Comportemental

## Conditions Générales de Ventes

### • NOS PRIX COMPRENNENT :

Les cours d'équitation comportementale, les activités équestres, les encadrements en extérieur, les frais de dossier et d'inscription, l'hébergement et les repas.

### • NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- La licence fédérale de l'année en cours (obligatoire si vous n'avez pas de RC et multirisques activité équestres) : coût 25 € (-18 ans), 36 €(+ 18 ans). Vous pourrez la commander auprès de nous (chèque à l'ordre de AEC).
- Les frais personnels et privés (facultatifs).
- L'équipement du cavalier (prévoir d'emmener un casque de protection aux normes NF E.N.1384)

### • LE PORT DU CASQUE :

Est obligatoire pour toutes les activités à cheval ou avec les chevaux (soins, travail à pied, etc...).

### • AIDES FINANCIÈRES :

Nos stages sont tous agréés Jeunesse et Sport. Certains Comités d'Entreprise et Administrations participent financièrement à leur prise en charge (Chèques Vacances par exemple)(nous fournissons les attestations sur simple demande).

### • INSCRIPTION ET MODALITÉS DE REGLEMENT :

Remplir la fiche d'inscription ci-après d'une manière complète et lisible et nous l'adresser accompagnée de votre règlement d'arrhes de 50 %, les arrhes sont encaissables à réception, le versement du solde doit se faire un mois avant la date du stage.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons :

- un plan pour vous rendre à «L'Académie d'Enseignement Comportemental» à Firfol, les horaires de rendez-vous,
- les modalités pour régler votre solde, un questionnaire médical (pour les mineurs).
- la liste des affaires à apporter, et tous les détails afin de faciliter votre stage, celui de votre enfant.

L'inscription à l'un des stages implique l'acceptation des conditions générales de vente et l'acceptation du paiement du montant total du prix du stage. Toute réservation confirmée entraîne obligatoirement une facture due, du prix total du stage. La réception des arrhes n'implique pas l'acceptation de la réservation. La réservation vous est confirmée dans la mesure des places disponibles.

L'Académie d'Enseignement Comportemental se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. En aucun cas ces annulations ne pourront donner lieu à un versement de dommages et intérêts.

### • ASSURANCES ANNULLATION ACCIDENTS INTERRUPTION DE STAGE :

Vous pouvez souscrire une assurance annulation pour un montant de 18€. Sans cette assurance, aucun remboursement de stage, ne sera effectué, ni reporté, et ceci quelque en soit la cause. L'annulation d'un stage dans le cadre de l'assurance est possible dans les seuls cas de : maladie grave sur certificat médical, accident sur justificatif, décès d'un proche ascendant ou descendant (sur justificatif), à l'exclusion de toute autres raisons.

### • ANNULATION ANTICIPÉE DE RESERVATION :

À la confirmation de votre inscription, nous vous adressons une facture du solde et le montant total du stage est dû.

Une annulation, un désistement prématuré ou une interruption de stage – même pour accident ou avec un certificat médical - donne droit à remboursement selon les conditions suivantes :

Annulation plus de 30 jours avant le début du stage ou modification de date : 30€ de frais de dossier puis report de date ou remboursement.

Annulation du 30<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> jour : Remboursement de 50% du stage par AEC + le complément (hors frais de dossier) couvert par l'assurance annulation.

Annulation du 14<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> jour : Remboursement de 25% du stage par AEC + le complément (hors frais de dossier) couvert par l'assurance annulation.

Annulation du 2<sup>e</sup> au jour du stage : Aucun remboursement de AEC Remboursement de la totalité des montants versés (hors frais de dossier) couvert par l'assurance annulation.

### • BAGAGES :

Les bagages et affaires personnelles demeurent en permanence sous la propre responsabilité des stagiaires. L'Académie d'Enseignement Comportemental décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

### • RESPONSABILITÉ CIVILE :

L'Académie d'Enseignement Comportemental est couverte par une assurance responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des stages par suite de carence ou de défaillance de leurs services. Néanmoins, L'Académie d'Enseignement Comportemental ne peut être tenue responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle du stagiaire. Lors de l'acquisition de votre licence fédérale, vous avez été ou serez informé(s) du contrat d'assurance inclus. Vous avez la possibilité de souscrire, en plus, des garanties complémentaires en individuelle accident conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16/07/84, modifiée le 13/07/92 (Contactez le Cabinet PEZANT 02.31.06.11.60.).

### • INFORMATIQUE :

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations informatiques vous concernant.

### • VACCINATIONS CHEVAL OBLIGATOIRES :

Vous devrez nous fournir la photocopie de la page de garde et la copie des feuillets de vaccinations de votre cheval, si vous faites le stage avec votre compagnon (de même si votre ado fait le stage).

### • ASSURANCES :

L'Académie d'Enseignement Comportemental a souscrit un contrat en responsabilité civile auprès de la compagnie : CIE Generali Assurances sous le N° de police AA768775 25 Quai de la Londe - BP3032 - 14 017 CAEN Cedex 2.

Le bénéficiaire est averti que le montant maximum de garantie pour son équidé est de 8 000 (huit mille) euros.

### • DIFFÉRENDS :

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Lisieux ou de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

[Les animaux personnels, chiens, chats, etc... ne sont pas admis au Centre.](#)